

## AVIS À LA POPULATION

Les séances du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tiennent devant public.

L'enregistrement audiovisuel des séances est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue des séances.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel [maryse.cld@globetrotter.net](mailto:maryse.cld@globetrotter.net)



### Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

12 juillet 2022, à 19 h 15, salle de conférences du centre administratif de la MRC

## Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022			x		
4	Approbation <i>Rapport des impayés et déboursés directs</i> du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2022			x		
<b>5</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					
5.1	Mandat de vérification à la firme comptable MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l.			x	Réf. : article 966 du CMQ <i>Le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers. À la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau.</i>	
5.2	Résolution d'adoption du règlement visant à abroger le règlement numéro 2016-332 TNO <i>Création d'un fonds Évacuation d'urgence en milieu isolé</i>			x		
5.3	Adoption du règlement visant à abroger le règlement numéro 2016-332 TNO <i>Création d'un fonds Évacuation d'urgence en milieu isolé</i>			x		
<b>6</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>					
6.1						
6.2						
6.3						
7	Période de questions	x			Heure (début) : (fin) :	
8	Levée de la séance			x	Heure (fin):	